 Écarter les bras des flancs dans la prosternation.

IBN BUHAYNAH رضي الله عنه RAPPORTE :

« LORSQUE LE PROPHÈTE ﷺ SE PROSTERNAIT DANS LA PRIÈRE, IL ÉCARTAIT LES BRAS AU POINT QU'APPARAISSE LA BLANCHEUR DE SES AISSELLES. »

📕AL-BUKHÂRÎ (812) ET MUSLIM (1490).





السلفية منهاج الصالحين

As-Salafiyya Minhaj as Salihin

238 – وَعَنِ ابْنِ بُحَيْنَةَ -رَضِيَ اللهُ عَنْهُ-: « أَنَّ النَّبِيَّ -صلى الله عليه وسلم-
كَانَ إِذَا صَلَّى وَسَجَدَ فرَّجَ بَيْنَ يَدَيْهِ، حَتَّى يبْدُوَ بيَاضُ إِبْطَيْهِ ». مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ (1)
البخاري (807)، مسلم (495) (1)

238 – Ibn Buhaynah رضي الله عنه rapporte : « Lorsque le Prophète ﷺ se prosternait dans la prière, il écartait les bras au point qu’apparaisse la blancheur de ses aisselles. »
[Sahih] (1)

Enseignements du hadith :

1- La recommandation de se prosterner de cette manière, en écartant les bras des flancs, le ventre des cuisses, et les cuisses des tibias, tant que cela ne gêne pas le voisin, afin que chaque membre acquière sa part de servitude.

2 – Les aisselles ne font pas partie de ce qu’il convient de cacher lors de la prière, et le fait de les laisser apparaître n’est pas contraire aux bonnes manières.

3 – On peut en tirer qu'il est légiféré d'écarter les bras du corps pendant la prosternation, et on rapporte qu'un agneau aurait pu passer dessous (2). Cela montre aussi la blancheur de la peau du Prophète ﷺ, et le fait qu'il n'avait pas de poil sous les aisselles car il se les arrachait ; et s'il avait eu des poils on aurait dit « la noirceur de ses aisselles. » (3)

239 – وَعَنِ الْبَرَاءِ بْنِ عَازِبٍ -رَضِي اللهُ عَنْهُ- قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللهِ -صلى الله عليه وسلم-: « إِذَا سَجَدْتَ، فَضَعْ كَفَّيْكَ، وَارْفَعْ مِرْفَقَيْكَ » رَوَاهُ مُسْلِمٌ (4).

(4) (494) مسلم.

239 – Al-Bara' Ibn 'Âzib رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Lorsque tu te prosternes, pose les mains à plat et soulève les coudes. » [Sahîh] (4)

Enseignements du hadith :

1- L'obligation pour le fidèle de poser les deux paumes de main au sol.

2 – Il a précédé qu'il est valide de poser toute partie des deux mains au sol, mais ce qui est meilleur est de poser les deux paumes à plat, et d'orienter les doigts en direction de la Qibla.

3 – La recommandation de soulever les avant-bras et la réprobation de les étendre au sol à la manière du fauve. Ceci pour s'éloigner de toute ressemblance avec l'animal au moment de la prière qui est une discussion avec Allah ﷻ. Et le fait de les élever montre, lui, le dynamisme, la force, et l'envie dans l'adoration.

4 – Ce qui est légiféré est de poser les mains tantôt au niveau des épaules, tantôt au niveau des oreilles, ou encore que le début de la main soit au niveau des épaules et les extrémités au niveau des oreilles. (5)

240 – وَعَنْ وَائِلِ بنِ حُجْرٍ -رَضِي اللهُ عَنْهُ- « أنَّ النَّبِيَّ -صلى الله عليه وسلم- كَانَ إِذَا رَكعَ فَرَّجَ بَيْنَ أصَابِعِهِ، وَإِذَا سَجَدَ ضَمَّ أَصَابِعَهُ » رَوَاهُ الحَاكِمُ (6).

(6) الحاكم (1/ 224).

240 – Wâ’il Ibn Hujr رضي الله عنه rapporte : « Lorsque le Prophète ﷺ s’inclinait il écartait les doigts, et lorsqu’il se prosternait il les joignait. » [Sahih] (5)

Enseignements du hadith :

1- La recommandation de poser les mains sur les genoux et d’écarter les doigts afin d’aider à accomplir parfaitement l’inclinaison et placer la tête dans le prolongement du dos.

2 – La recommandation de joindre les mains pendant la prosternation, afin de s’orienter parfaitement en direction de la Qibla.

3 – Le Prophète ﷺ a dit : « lors de la prosternation, multipliez les invocations car elles sont plus à mêmes d’être exaucées. » et cet ordre englobe l’encouragement à multiplier les demandes pour toute chose, et également la répétition d’une même demande. Ceci alors que le fidèle

pose ses membres les plus nobles à même le sol, par humilité et indigence devant son Seigneur.

4 – Le prolongement de la prosternation est-il meilleur que celui de la station debout ? Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah a montré que cela était équivalent, car la station debout est meilleure en raison de ce qu'on y dit et qui est le Coran, et la prosternation est meilleure quant à la position [d'une plus grande humilité]. Lorsque le Prophète ﷺ prolongeait la récitation, il prolongeait l'inclinaison et la prosternation, et lorsqu'il raccourcissait la récitation, il raccourcissait l'inclinaison et la prosternation.

📚**Source: [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع̣asqalânî avec les commentaire de cheikh عAbd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-عUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 304 à 306 volume 1 (Éditions Tawbah)]**📚

(1) Al-Bukhârî (812) et Muslim (1490).

(2) Muslim (496).

(3) Al-Ifham, (1/162).

(4) Muslim (494).

(5) Al-Ifham, (1/162).

(6) Al-Hâkim (1/346), voir Sahîh Al-Jami’ (4733).